



Éducation physique et sportive

L'évaluation aux baccalauréats, CAP et BEP de l'enseignement général, technologique et professionnel en Education Physique et Sportive

Ce document peut être utilisé librement dans le cadre des activités de l'enseignement scolaire, de la formation des professeurs et de l'organisation des examens.

Toute reproduction, même partielle, à d'autres fins ou dans une nouvelle publication, est soumise à l'autorisation du directeur général de l'enseignement scolaire.

Rapport annuel session 2019

SOMMAIRE DU RAPPORT

Les membres de la commission nationale	2
Préambule.....	3
1. Rappels	3
2. Bilan de la session 2018.....	3
3. Bilan sur les 15 années de commission nationale	9
4. Préconisations de la commission nationale	12
5. Conclusion et perspectives	12

Les membres de la commission nationale 2019-2020

Présidente : Mme Véronique ELOI-ROUX, IGEN

Vice-présidents : Mme Carole SEVE, IGEN
M. Bernard ANDRE, IGEN

Secrétaire : M. Didier HALAIS, chargé de mission, Lycée J.J.Rousseau, Montmorency (95)

Titulaires :

M. Jean-Pierre BARRUE, IGEN

M. André CANVEL, IGEN

Mme Christine FIL, IA-IPR Rectorat de Toulouse

M. Christophe CARPENTIER, IA-IPR Rectorat de Lille

M. Didier MARTIN, IA-IPR Rectorat de Grenoble

Mme Laurence MENDEZ, IA-IPR Rectorat de Versailles

M. Laurent HOPPE, IA-IPR Rectorat de Nancy-Metz

Mme Martine WINCKELS, IA-IPR Rectorat d'Amiens

Mme Catherine DECURE, professeure agrégée, Lycée Stéphane Hessel, Epernay (51)

Mme Céline BUCHLI, professeure agrégée, LPO Honoré de Balzac, Mitry-Mory (77)

Mme Corine CUVINOT-PEYRE, professeure agrégée, Lycée Jean Cocteau, Miramas (13)

Mme Christine MICHAUT, professeure agrégée, LP Nelson Mandela, Audincourt (25)

M. Christophe PERRIOT, professeur agrégé, Lycée Saint Cricq, Pau (64)

M. Lilian DELEYROLLE, professeur agrégé, Cité scolaire Rodin, Paris 13è

M. Gildas PERRIN, professeur agrégé, LPO Marcellin Berthelot, Questembert (56)

Suppléants :

M. Bruno REIBEL, IA-IPR Rectorat de Créteil

M. Ludovic GOREAU, IA-IPR Rectorat de Versailles

M. Kevin CHEVALIER, IA-IPR Rectorat de Paris

M. Yoann TOMASZOWER, professeur agrégé, Lycée International de l'est parisien, Noisy le Grand (93)

M. Sébastien POUSSIN, professeur agrégé, Lycée JP Timbaud, Brétigny-sur-Orge (91)

Préambule

La commission nationale a, parmi ses missions, la publication d'un rapport national annuel d'évaluation de l'EPS aux examens.

Nous souhaitons adresser des remerciements appuyés aux membres de la commission nationale, aux services des examens et à la DGESCO mais aussi aux membres des commissions académiques et leurs sous commissions. Un grand merci aussi aux équipes EPS des lycées sans lesquelles ce document ne serait pas possible.

Ce rapport est volontairement allégé sur les résultats de la session 2019 mais souhaite apporter des éléments de réflexion sur les évolutions de la certification à venir.

Pour rappel : la mise en œuvre du nouveau lycée s'effectue progressivement tout comme la transformation de la voie professionnelle avec un certain décalage dans les calendriers.

Le tableau ci-dessous récapitule cette mise en application des programmes et de la certification :

	2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022
Enseignement général et technologique	Application des programmes voie GT en 2 ^{nde} et 1 ^{ère} .	Application programmes GT en terminale.	
Enseignement professionnel	Application des programmes voie pro. en seconde Bac pro et CAP première année.	Programmes voie pro en 1 ^{ère} Bac pro et deuxième année de CAP.	Programmes BAC pro en terminale.
Certification	Certification CAP, BAC GT et bac Pro sans changement Bac GT : Les notes de première comptent pour la session 2021, dans les 10% du CC, (enseignement commun et enseignement optionnel).	Nouvelle certification BAC GT. Nouvelle certification CAP. Actuelle certification en BAC Pro.	Nouvelle certification BAC pro.
Options facultatives ponctuelles	Options ponctuelles Bac GT et Bac pro. sans changement.	Arrêt des options ponctuelles en Bac GT. Poursuite de l'organisation des options ponctuelles en Bac Pro.	Arrêt des options ponctuelles en GT, en BAC Pro.
Certification obligatoire ponctuelle	Binômes d'épreuves en contrôle commun ponctuel sans changement.	Nouvelles modalités en Bac GT et CAP : deux épreuves en Bac GT ; une épreuve en CAP Poursuite des binômes d'épreuves en Bac Pro.	Deux épreuves pour tous les examens des Bacs GT et pro. Une épreuve en CAP.

Bonne lecture !

1. Bilan de la session 2019 - Chiffres clés

Les principaux chiffres fournis ont vocation à vous informer mais aussi vous permettre de situer vos propres résultats par rapport à la référence nationale.

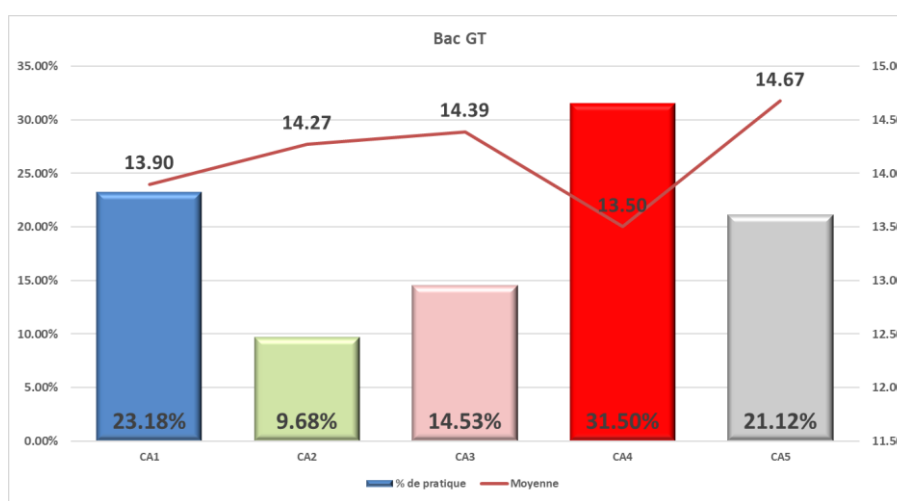
○ Moyennes nationales au CCF - filles et garçons

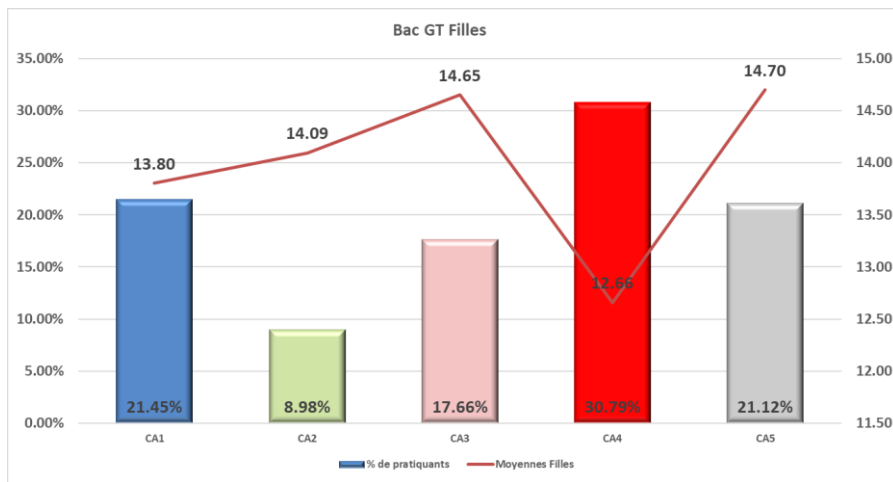
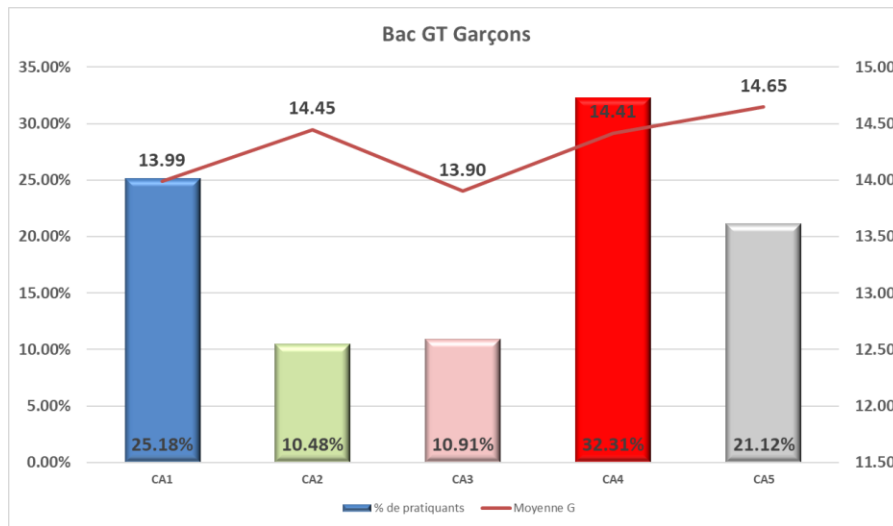
	Bac GT	Écart Bac Pro/Bac GT	Bac Pro	CAP-BEP
Moyenne Générale	14.04	- 0.95	13.09	13.25
Moyenne Garçons	14,30	-0.94	13.36	13.53
Moyenne Filles	13,81	-1.12	12.69	12.77

○ Panorama des offres de certification en relation avec les notes attribuées :

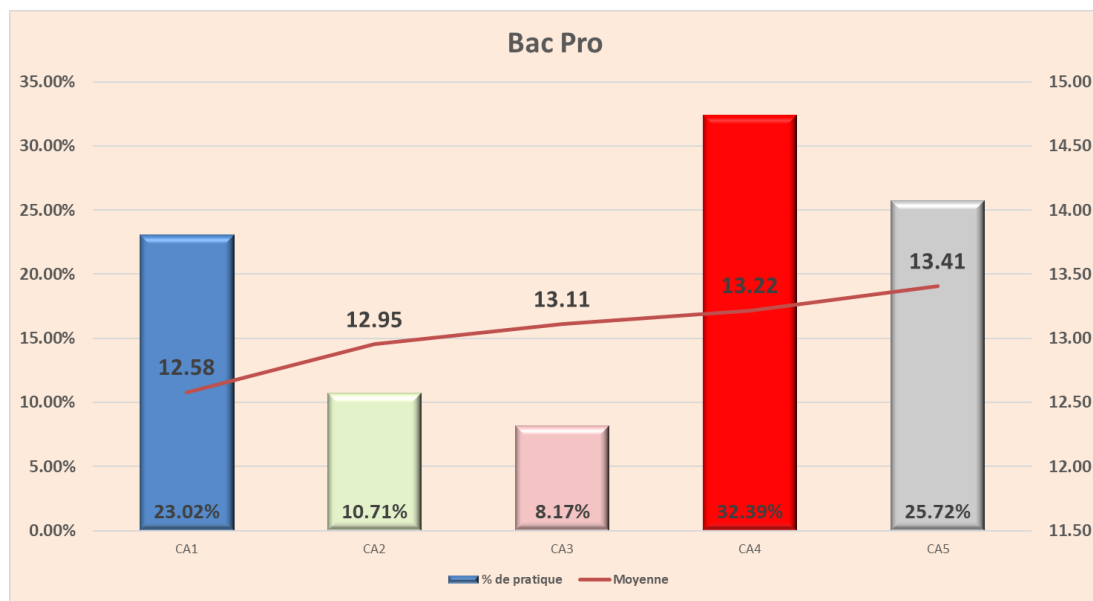
Cette année, la commission nationale a choisi de proposer un panorama par compétences propres à l'EPS ou champ d'apprentissage. Les figures qui suivent mettent en lien la fréquentation des champs (synthétisé dans les histogrammes) et les résultats obtenus (synthétisés par la courbe) par types d'examen et par sexes.

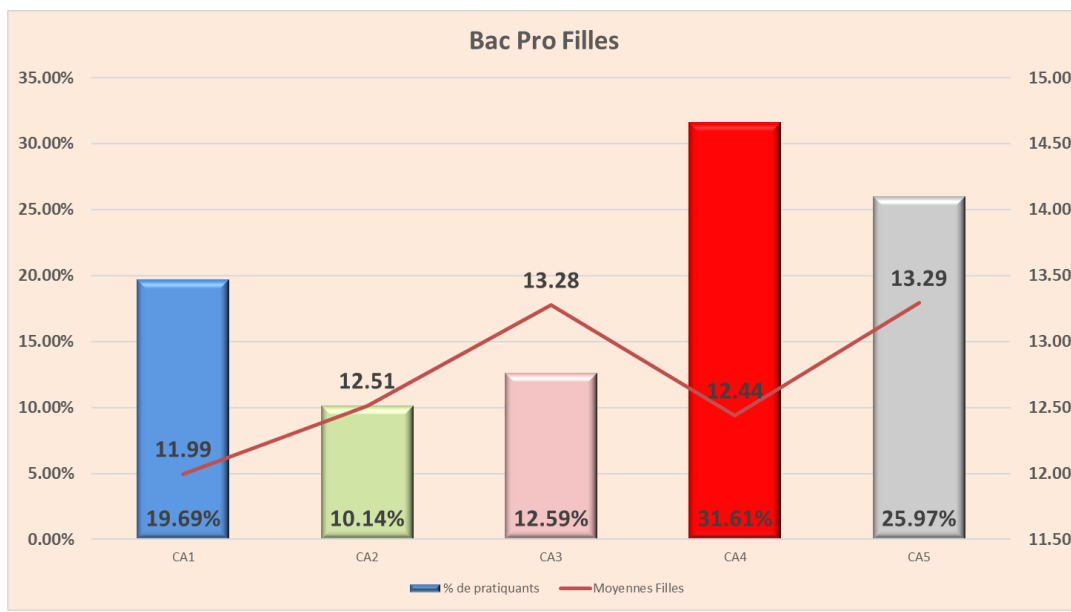
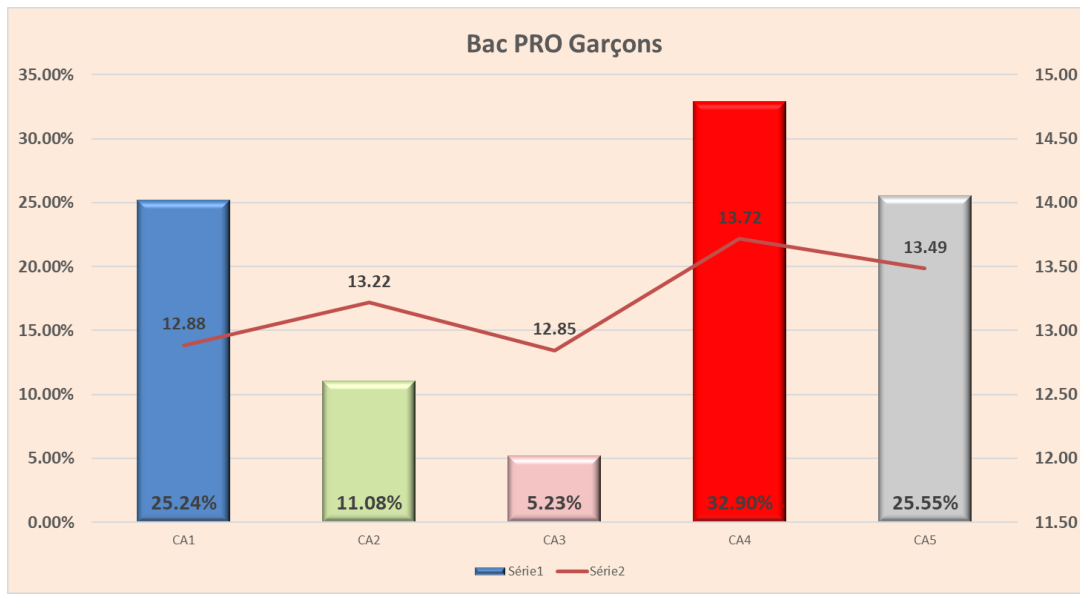
BAC GT



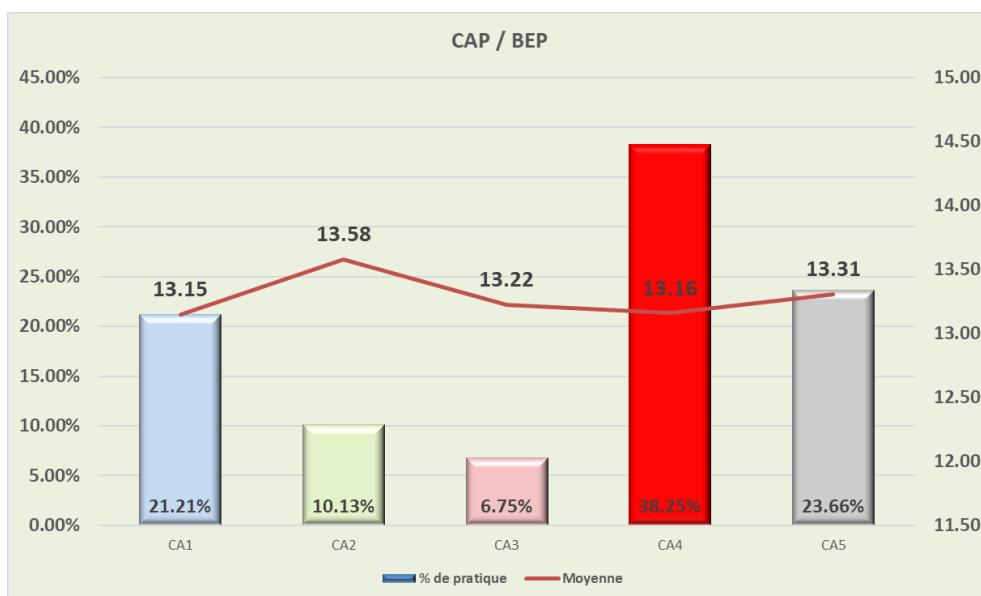


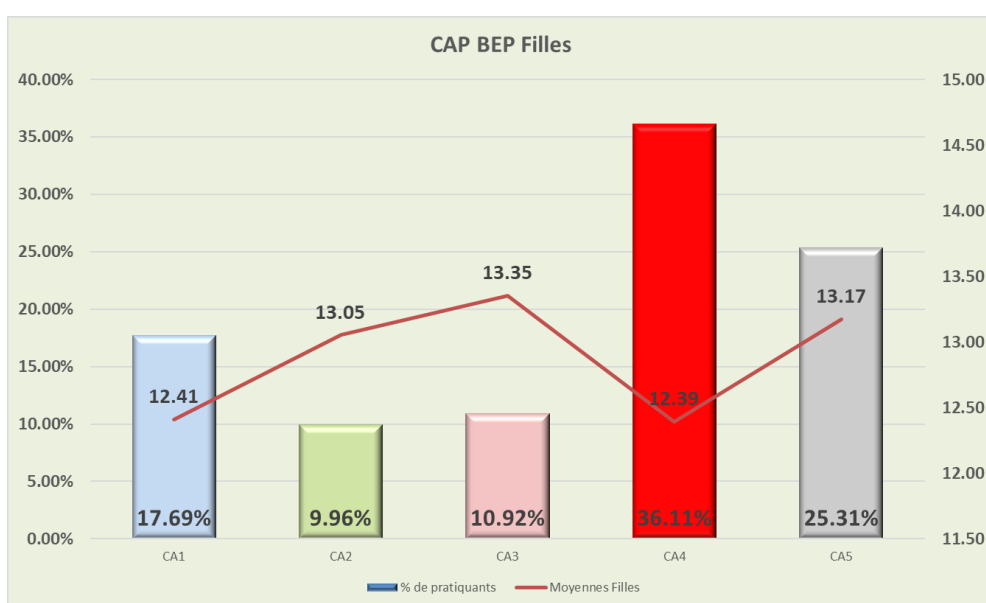
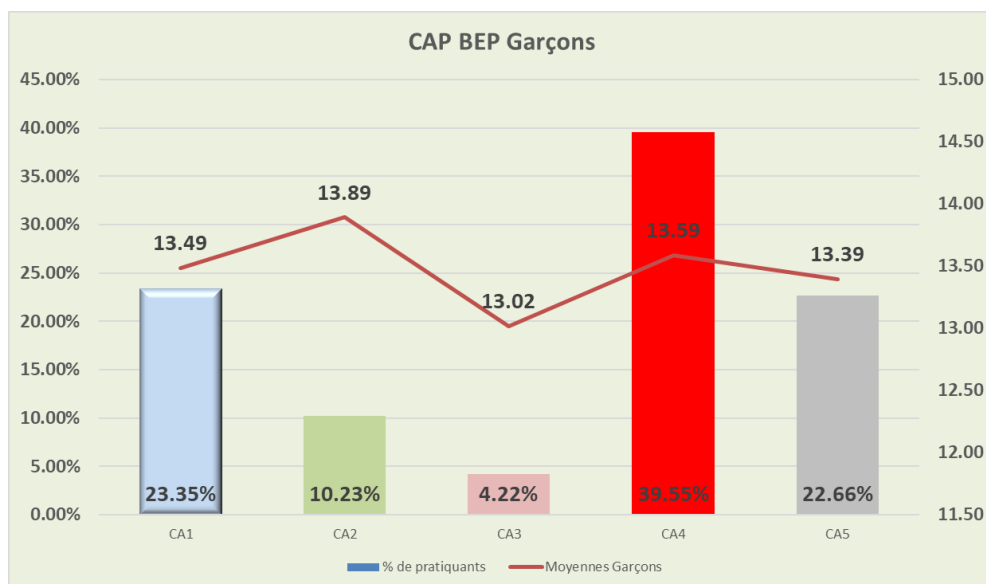
Bac Professionnel





CAP – BEP





A la lumière de ces résultats, la commission nationale souhaite partager quelques remarques.

La surreprésentation des activités liées au champ d'apprentissage 4 (anciennement CP4), quels que soient les examens, se confirme. Elle est notamment importante au CAP (39% chez les garçons) qui valide deux activités seulement, retenant souvent les meilleures, à condition qu'elles relèvent bien de deux champs d'apprentissage (ou compétences propres à l'EPS).

De manière assez stable depuis plusieurs années, les activités relevant du CA4 (anciennement CP4) sont favorables aux garçons et majoritairement défavorables aux filles qui obtiennent les moins bonnes notes dans ces activités. Les activités athlétiques relevant du champ 1 sont particulièrement défavorables aux jeunes filles de bac pro.

Les activités relevant du champ 5 (anciennement CP5) sont favorables à tous les publics quelles que soient les voies, dans une moindre mesure pour les candidats masculins au CAP. Les choix laissés aux élèves dans ces activités et leur référence individualisée sont sans doute des éléments d'explication.

Les équipes pédagogiques doivent s'engager dans une réflexion afin de proposer une offre véritablement ouverte permettant à tous les publics d'être en réussite et construire une progression didactique adaptée.

- **Taux d'inaptitudes totales 2019** (menant à une dispense d'épreuve et neutralisation du coefficient)

	<u>Garçons</u>	<u>Filles</u>	<u>TOTAL</u>
<u>DISPENSES BAC G et T</u>	<u>2.22%</u>	<u>4.97%</u>	<u>3.55%</u>
<u>DISPENSES CAP BEP</u>	<u>2.15%</u>	<u>5.73%</u>	<u>3.57%</u>
<u>DISPENSES BAC PRO</u>	<u>3.08%</u>	<u>8.43%</u>	<u>5.09%</u>

Remarques : Quel que soit l'examen, le taux d'inaptitudes totales des jeunes filles est au moins deux fois supérieur à celui des garçons. L'EPS, telle qu'elle est proposée en classe terminale, donne-t-elle toute sa place au public féminin ? La même question peut se poser concernant le parcours de formation dès la seconde.

NOUVEAUX TEXTES

Les programmes, comme la certification en 2021, donnent l'opportunité de requestionner l'EPS proposée au lycée avec une volonté affirmée d'inclusion de tous les publics : formes de pratique à définir, choix laissés aux élèves, liste d'APSA ouverte...
Les attendus de fin de lycée (AFL) restant le cap à tenir quels que soient le champ et l'APSA support.

- **Taux d'inaptitudes partielles 2019**

	<u>Garçons</u>	<u>Filles</u>	<u>TOTAL</u>
Inaptes partiels BAC G et T	6.11%	8.53%	7.42%
Inaptes partiels CAP BEP	1.18%	2.15%	1.57%
Inaptes partiels BAC PRO	3.94%	6.19%	4.89%

NOUVEAUX TEXTES

Dans le parcours de formation, la construction des AFL 2 et 3 est aussi un moyen pour ces élèves d'aborder les connaissances et compétences de l'EPS. La construction de l'AFL 1 reste toutefois essentielle et des adaptations sont nécessaires pour permettre à tous les élèves d'y accéder.

- **Nombre d'élèves concernés par une seule évaluation**

Le traitement des élèves qui n'ont validé qu'une seule note avec une inaptitude pour les deux autres épreuves (DI + DI + Note).

En référence à l'article D.312-4 du code de l'éducation : « *Dans le cas d'inaptitudes, totales ou partielles, intervenant pour une durée limitée, il appartient à l'enseignant d'apprécier si les cours suivis par l'élève lui permettent de formuler une proposition de note ou si, les éléments d'appréciation étant trop réduits, ils doivent conduire à la mention " dispensé d'éducation physique et sportive pour raisons médicales ".*

A partir du moment où un élève a pu bénéficier d'une note sur l'une des trois épreuves, on ne peut le considérer comme automatiquement dispensé. A certaines conditions, il peut bénéficier d'une note. Cette

disposition est censée protéger les bons élèves d'éventuels accidents ou problèmes de santé. Elle permet aussi de valider *in fine* un parcours de formation en EPS de trois ans. Elle peut aussi, le cas échéant, éviter à des élèves de contourner le règlement, en validant une seule bonne note qui ne correspondrait pas à son niveau de compétence.

Total d'élèves concernés :

Note+Di+Di	2015	2016	2017	2018	2019
TOTAL	4 051	9 018	9 566	10 175	13 146

DI + DI + Note = Note

N+Di+Di=Note	2015	2016	2017	2018	2019
BAC G ET T	1555	1798	2130	5183	2796
BAC Pro	528	517	834	822	782
CAP / BEP	510	516	947	1325	1642

DI + DI + Note = Dispensé

N+Di+Di= Dispensé	2015	2016	2017	2018	2019
BAC G ET T	803	4247	1819	1353	5418
BAC Pro	299	174	1489	283	1473
CAP / BEP	356	1766	1347	1209	1035

Le nombre d'élèves concernés augmente de manière constante depuis 2015. Les décisions finales se répartissent entre « note » et « dispense » avec des pratiques très hétérogènes entre les académies, selon les examens et même selon les années.

Il est à noter que l'application « EPSNET » enregistre automatiquement la note dans ces situations.

NOUVEAUX TEXTES

Dans les nouveaux textes, la même disposition est prévue, la commission nationale souhaite souligner les éléments suivants :

- Le professeur d'EPS de l'élève est le mieux à même d'instruire ce cas particulier et de livrer les informations les plus pertinentes à la commission académique ;
- Si la décision prise par l'enseignant, entérinée par l'équipe EPS du lycée, est de conserver la seule note, **le principal motif doit être que cette note révèle le niveau de compétences (bon ou mauvais) de l'élève.** Afin de justifier cette décision, la référence aux notes de première apparaît pertinente ;
- Cette disposition, explicite pour la voie GT, est sous-jacente dans les textes pour la voie pro ; la commission nationale incite à une harmonisation des pratiques entre les voies.

Ces cas doivent être traités dans les sous-commissions académiques décentralisées. La fiche du candidat doit être analysée et corrigée au moment de la sous-commission. Il y a nécessité d'intervenir sur EPSNET afin de modifier, le cas échéant, le statut du candidat ; EPSNET affichant par défaut la note de l'élève.

2. Préconisations de la commission nationale à destination des enseignants

La session 2020 est une année de transition. Les équipes doivent mettre en œuvre pour la dernière fois les modalités des textes de 2009 et en même temps préparer les modalités de la nouvelle certification.

Certaines préconisations restent identiques :

Réfléchir sur l'offre de formation pour garantir un panel suffisamment large et permettre un choix d'ensembles certificatifs adaptés aux profils des élèves ;

Prévoir l'aménagement d'épreuves pour les élèves à besoins éducatifs particuliers ;

Les équipes pédagogiques doivent mettre en œuvre une position commune de traitement des candidats évalués sur une seule épreuve (DI+DI+note) et **soigner l'argumentaire en direction des commissions** (cf. encart supra).

Pour la session 2021 en bac GT et en CAP : **anticiper et préparer EN EQUIPE, dès 2020, les déclinaisons du référentiel dans chacune des APSA choisies pour la programmation en classe terminale.**

3. Les commissions académiques : des évolutions à anticiper

(Suite à parution de l'arrêté du 28/06/19 et de la circulaire bac GT du 26/09/19 ; la circulaire CAP étant en passe d'être publiée).

Un calendrier fonctionnel à prévoir :

- Prévoir si possible, un lissage de la validation des référentiels de tous les établissements sur cette année scolaire pour une exploitation possible par les équipes dès la rentrée scolaire 2020 ;
- Anticiper un travail en amont / prévoir un rétro-planning pour permettre cette analyse (information des équipes, composition, recrutement et formation des membres de la CAHPN au regard de l'ampleur de la tâche). Ce calendrier et l'évolution du fonctionnement de la commission doivent être pensés en progressivité, non seulement sur l'année N mais également l'année N+1 ;
- Penser le circuit de validation (exemple : espace partagé établissement/CAHPN/IA - IPR pour validation ou rédaction des préconisations avec retour à l'établissement).
- Penser à la procédure en cas de non validation.

Une analyse des référentiels à préciser :

- Observer la cohérence entre la déclinaison du référentiel de l'établissement par APSA et le référentiel du CA notamment sur les incontournables :
 - Le référentiel national est-il décliné dans l'APSA ?
 - Les barèmes, seuils et répartition des points par AFL ou AFLP sont-ils respectés ?
 - La notion de choix de l'élève sur la répartition des points pour les AFL 2 et AFL3 ou pour les AFLP 3,4,5 et 6 en CAP existe-t-elle ?
 - Les éléments d'explicitation dans l'APSA sont-ils cohérents avec l'attendu de fin de lycée du champ d'apprentissage ?
 - Les degrés d'acquisition de l'APSA sont-ils cohérents avec le descriptif des degrés d'acquisition du champ ?
 - L'épreuve proposée respecte-t-elle les principes d'élaboration du référentiel qui permet de vérifier en acte l'acquisition des attendus de fin de lycée ?

→ Pour cela, les académies peuvent proposer un cadre d'écriture conforme au cadre national, en veillant à laisser les espaces de liberté aux équipes des lycées.

Des évolutions souhaitables :

- Faire évoluer le rôle des commissions d'un rôle de contrôle de conformité vers un rôle d'accompagnement pédagogique des équipes ;

- Repenser les harmonisations possibles pour favoriser l'équité de notation entre les établissements : instance de régulation ;
- Veiller à refonder les modalités d'harmonisation sur des hypothèses statistiques crédibles (effectifs comparables, espaces de confiance, harmonisations uniquement sur des publics comparables...) ;
- Étudier individuellement et prendre en compte les justifications des établissements qui sortent des « espaces de confiance » avant harmonisation ;
- Réinterroger les harmonisations, la nature et les priorités au regard du contexte national qui évolue.

4. Conclusion et perspectives

Parallèlement à l'évolution des commissions académiques, la commission nationale des examens verra aussi ses missions se transformer vers des rôles :

- de régulation des référentiels nationaux par champ d'apprentissage ;
- d'observation des choix effectués par les équipes pédagogiques, par les académies ;
- d'observation des déclinaisons des référentiels par APSA.

Elle établira après la session 2020 un état des lieux le plus complet possible des quinze années de certification depuis la session 2004, première publication du rapport de la commission nationale. L'EPS aura ainsi une photographie du point de départ avant la mise en place des nouvelles modalités de certification.